

# **AVIS AU PUBLIC**

## **COMMUNE LES ACHARDS**

### **ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU DECLASSEMENT DE PARCELLES DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Par arrêté municipal n° URB-106/2017 en date du 24 mai 2017,

Le Maire de la commune des Achards a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de déclassement du domaine public en vue de leur aliénation des parcelles cadastrées suivantes :

- section AK n°496 située Rue du Pont Rouge (La Mothe-Achard) d'une superficie de 1171 m<sup>2</sup>,
- section AP n°807 à proximité de la Place Henri Buton (La Mothe-Achard) d'une superficie de 66 m<sup>2</sup>,
- section AO n°DP (A) située Rue des Eglantiers (La Mothe-Achard) d'une superficie de 74 m<sup>2</sup>.
- section ZC n°DP (A) située au sein du village de l'Auzaire (La Chapelle-Achard) d'une superficie de 380 m<sup>2</sup>.

Monsieur Michel EVIN, Technicien Principal de l'Équipement en retraite, a été désigné Commissaire-Enquêteur par arrêté du 24 mai 2017.

L'enquête se déroulera à la mairie de la Chapelle-Achard du lundi 19 juin 2017 à 9h00 au mardi 04 juillet 2017 à 17h30 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public soit :

- le lundi, le mercredi et le vendredi de 9h00 à 12h30
- le mardi et le jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Le Commissaire-Enquêteur recevra le public à la mairie de la Chapelle-Achard le lundi 19 juin 2017 de 9h00 à 11h00 et le mardi 04 juillet 2017 de 15h00 à 17h30.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête qui sera tenu à disposition du public à la mairie de la Chapelle-Achard. Elles peuvent également être adressées par écrit à Monsieur Le Commissaire-Enquêteur – Mairie de la Chapelle-Achard – 24 Rue du Général de Gaulle – 85150 LES ACHARDS ou par mail à l'adresse suivante : [urbanisme@lesachards.fr](mailto:urbanisme@lesachards.fr).

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de la Chapelle-Achard, aux jours et heures habituels d'ouverture de de la mairie.

Le Maire,

Daniel GRACINEAU